

Département du  
VAL D'OISE

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP**

Du 18 mars 2024

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL

CANTON  
DE TAVERNY

**OBJET**

**Reprise anticipée  
de résultats de  
l'exercice 2023 de  
la résidence  
autonomie**

Nota- Le Maire,  
Présidente du  
CCAS certifie  
exécutoire  
cette délibération  
mise en ligne sur  
le site de la ville le  
02/04/2024

Que la  
convocation du  
Conseil  
d'administration  
du CCAS a été  
faite le  
13 mars 2024

Et que le nombre  
des membres en  
exercice est de :  
**11**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Maryse Servais, Evelyne LEBRAS et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON et Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :  
Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS  
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS  
Madame Chantal HUET  
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET - Directrice du CCAS  
Invitée : Madame Maud SAID - Assistante administrative du CCAS

**VU** l'instruction budgétaire M22

**VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**VU** l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDERANT** la nécessaire inscription par anticipation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente dans le budget primitif de l'année en cours

**CONSIDERANT** la reprise par anticipation des restes à réaliser

**CONSIDERANT** le projet de compte de gestion établi par le Trésorier

Section d'investissement		
<b>Projet de compte administratif</b>		
A	Dépenses	10 248,87
B	Recettes	32 087,51
C=B-A	<b>Résultat de la section d'investissement</b>	21 838,64
<b>Restes à réaliser</b>		
D	Dépenses	
E	Recettes	
F=E-D	<b>Solde des restes à réaliser</b>	-
	<b>Equilibre de la section d'investissement</b>	21 838,64
Section de fonctionnement		
<b>Projet de compte administratif</b>		
H	Dépenses	300 583,51
I	Recettes	335 323,01
J=I-H	<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	34 739,50
<b>Restes à réaliser</b>		
D	Dépenses	
E	Recettes	-
F=E-D	<b>Solde des restes à réaliser</b>	-
	<b>Equilibre de la section de fonctionnement</b>	34 739,50

A noter que l'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du compte administratif 2023.

**Votes pour : 8**

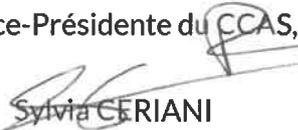
**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la reprise anticipée de résultats de l'exercice 2023 du budget de la résidence autonomie.**

POUR EXTRAIT CONFORME      Beauchamp, le 19 mars 2024

La Vice-Présidente du CCAS,

  
Sylvia CERIANI



La secrétaire de séance,

  
Lucile DREVET